

**ANDRÉ BEYNEIX, DIRECTEUR RÉGIONAL
HONORAIRE DES IMPÔTS**

Depuis les lois de décentralisation, les collectivités locales sont appelées à tenir dans l'évolution générale de la société une place de plus en plus grande. Les élus locaux ne sont plus seulement des administrateurs et des bâtisseurs mais des animateurs économiques. Ils deviennent les acteurs du développement économique local.

Il s'agit d'un changement majeur et pourtant cette réforme n'a pas induit une nouvelle configuration financière mais plutôt un processus de transformation en réseaux des institutions et circuits économiques et financiers locaux et nationaux déjà présents. Cette transformation résulte d'une relation plus étroite entre organismes du secteur public et du secteur privé : communes, départements, régions, État établissent de véritables réseaux avec des sociétés d'économie mixte, des associations, des entreprises, des banques, etc.

Cette évolution a donné une place considérable aux finances locales. Les dépenses des administrations publiques locales représentent maintenant près de 50% des dépenses de l'État. Le développement économique local fait aujourd'hui partie des objectifs assignés aux finances locales. Les collectivités territoriales se trouvent placées à l'interface du secteur public et du secteur privé. Les réseaux financiers publics qui sont alimentés en grande partie par l'impôt se trouvent connectés à d'autres réseaux privés, fonctionnant avec des principes différents.

Pourtant, si l'on analyse les finances locales au regard de leurs aspects structurels, rien ne paraît fondamentalement changé. Les moyens financiers sont, dans l'ensemble les mêmes : la fiscalité, malgré quelques réformes, reste très proche de ce qu'elle était autrefois, les subventions ont vu leur mode de calcul devenir plus sophistiqué mais restent des subventions, les emprunts restent toujours des emprunts même si les techniques deviennent plus compliquées et les prêteurs plus diversifiés.

Les problématiques traditionnelles demeurent donc. Quel est le meilleur équilibre entre le financement par l'impôt, les subventions ou l'emprunt ? Faut-il réformer le système des impôts locaux ? Jusqu'où peut-on pratiquer la péréquation des ressources fiscales ?... Il en apparaît aussi de nouvelles. Jusqu'où peuvent aller les collectivités territoriales dans leur partenariat avec le secteur privé ?...

Les participants à cette table ronde n'ont donc que l'embarras du choix pour traiter l'un de ces thèmes, et bien d'autres. Je leur laisse maintenant la parole.